

Dubitando

« *Dubitando ad veritatem pervenimus.* »
Cicero, *Tusculanæ*, 1.30.73

Petite revue d'histoire révisionniste

N° 7, mars 2006

Sommaire

◦ Robert Faurisson, <i>Des rodomonts ?</i>	3
◦ MHC, <i>Dieudonné demande l'abrogation de toutes les lois liberticides.</i>	5
◦ MHC, <i>La Suède persiste à refuser toute loi scélérate bridant la liberté d'expression en matière d'histoire.</i>	6
◦ MHC, <i>Le procès Irving vs. Lipstadt</i>	7
◦ MHC, <i>Hitler et le génocide des Arméniens</i>	9
◦ Jean Molitor, <i>Le mythe du million de morts d'Auschwitz</i>	10
◦ Jean Molitor, <i>Des cheminées qui fumaient jour et nuit</i>	13
◦ Henri van den Berg, <i>Analyse d'une photo.</i>	18
◦ François Sauvenière, <i>Gazé à Treblinka et mort à Minsk.</i>	19
◦ François Sauvenière, <i>Des déportés juifs de France retrouvés en Ukraine ?</i>	21
◦ Robert Faurisson, <i>Considérable révision, officielle, du nombre des morts de Majdanek.</i>	24

Editeur responsable

Maurice Haas-Colle, haas397@hotmail.com.

Les textes publiés le sont sans qu'ait été demandé le consentement des auteurs. L'éditeur en souhaite la reproduction. Toutefois, il voudrait rappeler que, si l'achat, la détention et la lecture d'écrits contestant la version officielle de l'Histoire ne sont pas (encore) interdits, en revanche, leur diffusion est le plus souvent interdite en raison de lois scélérates qui, comme la loi [Fabius-] Gayssot, réglementent nos droits à la liberté d'information et à la liberté d'expression.

Abonnement

Abonnement gratuit.

Ecrire à haas397@hotmail.com en précisant la version souhaitée : papier par la poste (réservée exclusivement aux journalistes) ou électronique par mail.

Sommaire du n° 1, septembre 2004

- *Liminaire*
- Robert Faurisson, « *Juivre ou mourir* »
- Jean-Marie Boisdefeu, *De Gaulle et l'extermination des juifs. Le général était-il un révisionniste ?*
- Jean-Marie Boisdefeu, *Et Churchill ? Et Eisenhower ? Y croyaient-ils davantage que De Gaulle ?*
- *L'origine du mythe et son exploitation*
- Jean-Marie Boisdefeu, *Né à Auschwitz en 1943 et mort en France en 1985*

Sommaire du n° 2, décembre 2004

- Collègues, étudiants et amis de Bruno Gollnisch, *Pour la défense de Bruno Gollnisch*
- Robert Faurisson, *Retour sur Shoah, film de Claude Lanzmann*
- MHC, *La liquidation du ghetto de Lodz*
- Maurice Haas-Colle, « *Auschwitz : la preuve* » ! *Oui, mais la preuve de quoi ?*

- MHC, *Photos truquées*
- Robert Faurisson, *Une quatrième victoire pour l'éditeur révisionniste Jean Plantin*

Sommaire du n° 3, mars 2005

- Robert Faurisson, *Deux à-côtés de l'actuel tsunami shoatique*
- Robert Faurisson, *Le syndrome de Dresde*
- Henri van den Berg, *Chambre à gaz et terrain de foot*
- François Sauvenière, *La banque(route) du Yad Vashem ou comment arriver à 6.000.000*
- Maurice Haas-Colle, « *Des faits établis* »
- Maurice Haas-Colle, *La transformation des morgues des crématoires d'Auschwitz-Birkenau*

Sommaire du n° 4, juin 2005

- MHC, *Vincent Monteil*
- Robert Faurisson, *La victoire de Vincent Reynouard*
- François Sauvenière, « *Par miracle* »
- Henri van den Berg, *Exterminée et témoin « permanent » à la fois*
- Jean-Marie Boisdefeu, *Le « Plan Birobidjan » des Allemands*
- Maurice Haas-Colle, *Des actes de décès pour les juifs gazés ?*
- Abraham Cooper et Harold Brackman, *Une mauvaise manière d'enseigner l'histoire.*
- Maurice Haas-Colle, *Jean-Claude Pressac et les archives de Moscou.*

Sommaire du n° 5, octobre 2005

- Robert Faurisson, *Il y a dix ans, la capitulation de Jean-Claude Pressac.*
- *Comment contourner la censure juive et accéder au site de l'AAARGH.*
- MHC, *Le « Plan Birobidjan » des Allemands.* (complément)
- Maurice Haas-Colle, *Histoire de trous.*
- Robert Faurisson, *Bradley Smith, Confidences d'un révisionniste américain.*

Sommaire du n° 6, décembre 2005

- Robert Faurisson, *L'ONU met le révisionnisme au ban de l'humanité.*
- Robert Faurisson, *A Limoges, procès expéditif contre le révisionniste Georges Theil.*
- Robert Faurisson, « *Le pouvoir des juifs tient directement à la croyance quasi générale dans le monde occidental au phénoménal mensonge de l' 'Holocauste' ».*
- Robert Faurisson, *L'image des juifs chez les Français : vers une détérioration ?*
- Judith Rueff, *Simon Wiesenthal, la mort de « l'homme-mémoire » de l'Holocauste.*
- Mark Weber, *Simon Wiesenthal, « chasseur de nazis » et imposteur.*
- *Salvador Allende, raciste, eugéniste, antisémite, anti-homo, antirévolutionnaire, etc.* (recension d'un article d'Arnaud Imatz).

Edité aux Pays-Bas



La fronde des intellectuels français

On sait que de nombreux intellectuels français viennent de prendre position contre les lois liberticides (dont la loi Gayssot) qui frappent leurs concitoyens. Leurs pétitions et les réactions qu'elles ont provoquées (la plus saugrenue étant l'embrigadement de A. Klarsfeld par N. Sarközy) ont été largement diffusées et il n'est pas utile que nous les reproduisions. Il n'en est pas de même des réactions des laissés-pour-compte du politiquement correct comme celles du professeur Faurisson ou de Dieudonné Mbala Mbala, réactions que nous nous empressons donc de reproduire ci-après.

Des rodomonts ?

Robert Faurisson

Dans le texte intitulé « Liberté pour l'histoire ! » (AFP, 12 décembre 2005), les 19 signataires avaient fièrement conclu : « Nous demandons **l'abrogation** de ces dispositions législatives indignes d'un régime démocratique. »

Puis, dans la pétition intitulée « La liberté de débattre » (*Marianne*, 24 décembre 2005, p. 29), 25 signataires ont, non moins fièrement, conclu : « C'est pourquoi nous demandons **l'abrogation** de toutes les lois (**Gayssot**, Taubira, Accoyer ...) qui ont pour objet de limiter la liberté d'expression ou de qualifier des événements historiques. »

Mais le communiqué du 30 janvier 2006 de « Liberté pour l'histoire » (président : René Rémond) marque un retrait. On n'y demande plus d'abrogation mais l'on va « **proposer**, dans les jours qui viennent, **des modifications** dans la rédaction de [certains] articles des lois » en question.

Par ailleurs, dans ce communiqué, on commence par affirmer que « les motivations des signataires ne sont [...] nullement corporatistes » mais pourtant, dans la suite, on parle d'organiser « la défense des [**seuls ?**] **enseignants d'histoire** qui pourraient être les victimes d'incriminations sur la base desdites lois » et l'on ne parle pas des Français dans leur ensemble alors que, dans le même texte, on se pique de défendre « le droit **pour tous** d'accéder à la connaissance des acquis historiques résultant d'un travail scientifique libéré du poids des circonstances ». Faut-il comprendre que tous les Français doivent avoir le droit de lire les bons auteurs (comme M. Pétré-Grenouilleau qu'on nous cite en exemple) sans pour autant avoir le droit d'écrire librement à leur tour sur l'histoire ?

Dans trois jours, Georges Theil va comparaître devant la cour d'appel de Limoges pour avoir enfreint la **loi Gayssot**. En première instance, il a été condamné à une peine d'emprisonnement de six mois sans sursis et à une avalanche de peines financières. A cette heure, il n'a toujours reçu aucune réponse des 45 signataires que, dans une lettre expédiée à la mi-janvier, il avait appelés à lui venir en aide, avant le 3 février 2006, sous la forme qui leur semblerait appropriée. Sa lettre était accompagnée du texte intégral du jugement de condamnation.

31 janvier 2006

Ajout de *Dubitando* :

- La Cour d'appel de Limoges a rendu son arrêt le 3 mars et a confirmé en grande partie la condamnation de 1ère instance :

- confirmation des **6 mois de prison ferme** ;
- confirmation des 30.000 euros d'amende ;
- env. 9.000 euros de dommages-intérêts aux parties civiles ;
- mais suppression des publications judiciaires et suppression de la peine d'inéligibilité (dont Me Delcroix, le défenseur de G. Theil, avait démontré qu'elle était illégale en l'espèce) ;
- et restitution à G. Theil de ses documents et ordinateurs.

Le crime de G. Theil (65 ans, agent EDF retraité) ? Il avait remis à quelques personnes un exemplaire de son témoignage, « *Un cas d'insoumission / Comment on devient révisionniste* ». Cet opuscule de 115 pages, publié en 2002 sous le nom de Gilbert Dubreuil, n'avait fait l'objet d'aucune poursuite.

La majorité des arguments développés par la défense ayant été passés sous silence par la Cour dans son arrêt, G. Theil a déposé un pourvoi en cassation.

Comme le craignait R. Faurisson, aucun des signataires des appels en faveur de l'abrogation des lois liberticides ne s'était présenté pour défendre G. Theil.

- Précédemment, le 3 janvier 2006, la 6e Chambre (presse) du Tribunal de grande instance de Lyon présidée par Fernand Schir avait déjà condamné Georges Theil sur le fondement de la même **loi Gayssot** à :

- **6 mois de prison ferme** ;

- amende de 10.000 € ;

- paiement de la publication d'extraits du jugement dans *Libération* et dans *Le Progrès* (de Lyon) ;

- versement de 3.000 € à chacune des onze parties civiles ;

- versement de 1.000 € de remboursement des frais de justice à chacune des onze parties civiles.

Cette fois, il lui était reproché d'avoir dit à un journaliste qu'il ne pensait pas que les chambres à gaz nazies aient jamais existé ni même pu exister.

La LICRA contre la loi Gayssot ?

Dans un communiqué du 7 février 2006, la LICRA déclare : « *Au pays de Voltaire, la liberté de critique ou de caricature des dogmes religieux et des idéologies doit être défendue et préservée comme un bien précieux.* » (Rivarol, 17/2/06)

N'est-on donc pas fondé à penser que la sainte LICRA demande l'abrogation de la loi Gayssot ?

Le professeur Bernard Debré réclame lui aussi l'abrogation de la loi Gayssot.

Bien qu'ardent philosémita et député du XVIe arrondissement de Paris, le prof. Bernard Debré, demande lui aussi qu'on abroge toutes les lois liberticides y compris la loi Gayssot : « *première manifestation de cette ingérence [du politique dans l'histoire], il n'est pas anodin que cette loi ait été édictée par un communiste dont les antécédents totalitaires sont tout frais.* »

(Source : *Valeurs Actuelles*, 27 jan. 2006 citées par *Faits et Documents*, 1er mars 2006)

Demande des musulmans de Belgique d'une loi contre le blasphème

A la suite de la publication des caricatures de Mahomet, une délégation des mosquées de Belgique, de la ligue des imams et du comité des théologiens attachés à l'Exécutif des musulmans de Belgique a demandé à la Commission européenne et au Parlement européen d'édicter « *des lois contre le blasphème et contre les atteintes à la liberté religieuse* ».

La République tchèque aggrave sa législation liberticide

Selon le *Figaro* du 3 janvier 2006, le parlement de la République tchèque vient d'approuver « *une loi pénale plus répressive (...). La peine encourue pour négation des crimes **communistes** égale désormais celle pour négation des crimes nazis.* »

Reste aux Tchèques à reconnaître le crime odieux qu'ils ont commis en 1945 (entre nazisme et communisme) en expulsant, quand ils ne les massacraient pas, deux millions et demi de Sudètes puis à en pénaliser la négation.

Dieudonné demande l'abrogation de toutes les lois liberticides.

Au cours de sa conférence de presse du 24 janvier 2006 à Paris, Dieudonné Mbala Mbala a réclamé l'abrogation de toutes les lois liberticides dont les lois Taubira et Gayssot ; on retiendra notamment les propos suivants :

« (...) C'est ainsi que Sarkozy, « Bubush », n'a rien trouvé de mieux que de nommer le citoyen israélien Arno Klarsfeld comme chargé de mission, concernant le rapport entre « la loi, l'histoire et la mémoire » ! Ceci probablement pour le récompenser d'avoir choisi de faire son service militaire chez les gardes frontières Israéliens, dont même le quotidien Haaretz dénonce la férocité ! Pas en reste, Hollande demandait l'autre jour en substance la « désarabisation » du Quai d'Orsay ! Qui dit mieux ?

Je ne serai probablement pas invité au prochain dîner du CRIF, cette organisation sioniste d'extrême droite, qui convoque chaque année nos dirigeants pour leur communiquer leur feuille de route, si j'ose dire, et c'est regrettable car cela vaudrait sûrement le coup d'oeil !

Telle est aussi la fonction ambiguë de ses pseudos associations antiracistes d'émanation PS, dont la fonction semble avoir été depuis 20 ans de maintenir ces jeunes dans l'hostilité à la République, pour mieux leur vendre le néolibéralisme et favoriser les tensions communautaires dont ils sont aujourd'hui les victimes.

(...) Plus sérieusement, je constate que la loi dite « Taubira », loin de favoriser un vrai travail sur le sujet, a surtout tenu lieu de verroterie et a obtenu l'effet inverse de celui qui était recherché : elle a fait diversion. / (...) La loi sur la colonisation positive a créé une légitime émotion. Elle a mis en évidence le fait que ce n'est pas au parlement de dire l'histoire et ce qui est vrai pour une période de l'histoire l'est pour toutes les autres.

C'est la raison pour laquelle j'ai, dans un esprit républicain et au risque de heurter certains de mes amis, proposé l'abrogation de toutes ces lois qui entendent graver l'histoire dans le marbre et interdire le débat, au premier rang desquels trône la loi Gayssot, modèle de totalitarisme.

(...) Le débat, c'est la liberté, et la liberté sert la vérité. »

La Suède persiste à refuser toute loi scélérate bridant la liberté d'expression en matière d'histoire.

Le 10 novembre 2005 a eu lieu un débat au parlement suédois au sujet de Radio Islam et de son animateur, Ahmed Rami, un ancien officier marocain établi en Suède depuis 1973 et devenu la bête noire des juifs suédois et marocains en raison de son antisionisme.

Interpellé par des députés juifs, le ministre suédois de l'Intérieur et de la Justice, Thomas Bodström, leur a répondu : « [Dans un État de droit] ce n'est pas à moi ou aux membres du Parlement d'inculper ou de juger Ahmed Rami. C'est de la compétence du Procureur public. Mais ce dernier n'a pu trouver aucune preuve qu'Ahmed Rami ait commis une infraction à la loi suédoise ». Le ministre a ajouté : « La loi suédoise n'interdit pas la mise en question ou la négation de l'holocauste. »

Le ministre a encore dit : « Il s'agit, par exemple, de la question de savoir jusqu'à quel point il faut interdire l'affirmation selon laquelle l'Holocauste n'a pas eu lieu. En Suède, nous sommes parvenus à un total consensus sur le fait qu'il n'y a là rien à interdire. Si maintenant quelqu'un a une autre opinion, il a pleinement le droit de s'exprimer à ce propos. Nous avons la possibilité, ici au Parlement, d'exercer une action et de déposer une proposition mais aussi naturellement d'exercer une influence sur le travail accompli au sein de l'Union européenne. Jusqu'à présent, nous l'avons vu, le consensus règne. – J'ai pensé que, devant de telles affirmations, parfaitement fausses, le plus sage était de répondre par un bon débat. On n'a pas à craindre le moins du monde de perdre dans un tel débat. Je doute fort qu'en Suède il soit nécessaire de prouver dans une procédure judiciaire que l'Holocauste a eu lieu ou non car, en fait il n'y a aucun crime dans l'une comme dans l'autre de ces affirmations. » [1]

[1] www.riskdagen.se/webbnav/index.aspx?nid=101&bet=2005/06:27. Ce site est un site gouvernemental suédois.

Le procès Irving vs. Lipstadt

Maurice Haas-Colle

Dans *Libération* du 16 décembre 2005, Mair Waintrater, directeur de la rédaction de *L'Arche*, le mensuel du judaïsme français, condamne la fronde des intellectuels contre les lois liberticides comme l'amendement Gayssot. Son argumentation est des plus faibles ; par exemple, il prétend que cette législation « évite au juge de se prononcer en matière de vérité historique, car elle définit exactement les thèses dont la diffusion constitue un délit. », ce qui ne démontre qu'une chose, à savoir qu'il n'a rien compris. Il ajoute : « Il suffit pour s'en convaincre d'examiner le cas d'un de nos voisins qui n'a pas l'équivalent de la loi Gayssot : il s'agit de la Grande-Bretagne.

A la fin des années 90, le tribunal de l'Old Bailey, à Londres, a dû se prononcer sur un conflit entre le négationniste anglais David Irving et l'historienne américaine Deborah Lipstadt. [On appréciera le distinguo : D. Irving, historien professionnel réputé, est désigné par le sobriquet de négationniste mais D. Lipstadt, professeur de religion juive professionnelle, est désignée par le beau mot d'historienne.] Cette dernière avait mis en cause David Irving dans un livre sur les négateurs de la Shoah. De ce fait, la réputation de David Irving aux Etats-Unis avait été durablement affectée, et il avait rencontré des difficultés à placer ses ouvrages chez des éditeurs américains. [Disons moins hypocritement qu'il avait été victime d'un odieux boycott juif.] Estimant avoir subi un préjudice moral et matériel, David Irving attaqua Deborah Lipstadt et son éditeur britannique, Penguin Books, devant le tribunal de Londres.

Si la Grande-Bretagne avait eu dans son arsenal juridique l'équivalent de la loi Gayssot, il aurait suffi au juge de constater que les écrits de David Irving contenaient bien une négation de la Shoah. Mais, en l'absence d'une telle loi, le tribunal n'a pas eu d'autre recours que d'entendre des historiens qui témoignèrent, entre autres choses, qu'il y avait bien eu des chambres à gaz à Auschwitz-Birkenau.

Au terme de débats interminables, David Irving perdit son procès. Dans ses attendus, publiés en avril 2000, le juge le décrivit comme un négateur actif de l'Holocauste, antisémite et raciste, polémiste d'extrême-droite et pronazi. Ces conclusions, cependant, n'ont pu être atteintes qu'après une discussion de fond sur les camps d'extermination nazis, les opérations mobiles de tuerie, les ghettos, etc. En un mot, c'est le juge britannique qui a été amené à dire la vérité en matière d'histoire, précisément parce qu'il n'y a pas de loi Gayssot britannique. Et c'est la loi Gayssot qui évite au juge français d'avoir à dire la vérité en matière d'histoire. »

M. Waintrater déforme gravement les faits. En réalité, Mme Lipstadt avait traité David Irving de raciste, d'antisémite et de révisionniste. Irving avait eu une réaction de coquette (encore que victime d'un coûteux boycott) et il s'était estimé diffamé car, bien que défendant parfois des thèses révisionnistes, il refuse d'être classé parmi les historiens révisionnistes, ce qui d'ailleurs est bien son droit. Irving a donc intenté à Mme Lipstadt un **procès en diffamation**, lequel s'est déroulé en 2.000 devant la Haute Cour de Londres. Le juge Gray, lequel présidait les débats, a permis aux intervenants d'exposer leur point de vue en long et en large et, il faut bien le dire, au-delà de ce qui était peut-être nécessaire à l'éclatement de la vérité (A Limoges, l'affaire aurait été expédiée en un quart d'heure.) ; toutefois, ce que le juge cherchait, ce n'était pas, comme le croit M. Waintrater, à savoir si les chambres à gaz d'Auschwitz avaient existé ou étaient un mythe mais à savoir si Irving était bien un historien révisionniste, c'est-à-dire un historien contestant l'existence des chambres à gaz, ce qui n'est pas la même chose. A l'issue du procès, le juge a finalement jugé que D. Irving était un révisionniste puisqu'il niait l'existence des chambres à gaz et que, dès lors, Mme Lipstadt ne l'avait pas diffamé. En conséquence, il a débouté Irving.

Notons que les experts révisionnistes comme R. Faurisson, C. Mattogno ou G. Rudolf (actuellement emprisonné en Allemagne pour délit d'opinion) n'ont pu venir déposer car, fort logiquement, Irving ne l'a pas voulu pour ne pas saper son système de défense ; Irving, qui avait également refusé le service de tout avocat, ne se défendit pas trop bien, malgré quoi il réussit tout de même à faire admettre au juge non pas qu'il n'était pas révisionniste (Irving aurait dû savoir que, malgré ses dénégations, c'était difficile.) mais que les chambres à gaz étaient peut-être bien un mythe (ce qui était accessoire à l'objet du procès). Ainsi, le juge Gray a-t-il confessé sa surprise d'apprendre que la thèse des chambres à gaz reposait sur des bases fragiles et il a dit au point 13.71 de son jugement :

« Je dois reconnaître que, comme la plupart des gens je suppose, je croyais que les preuves de l'extermination en masse de juifs dans les chambres à gaz d'Auschwitz étaient

irrécusables. J'ai cependant abandonné cette idée préconçue après examen des preuves qui m'ont été fournies par les parties dans ce procès. » [1]

Ce n'est donc pas du tout ce qu'affirme M. Waintrater : c'est même le contraire. [2]

[1] Robert Faurisson, *Ecrits révisionnistes*, Volume I, 1999, p. 97.

[2] Rappelons que D. Irving est emprisonné pour 3 ans en Autriche.

Hitler et le génocide des Arméniens

Maurice Haas-Colle

La pétition des intellectuels français demandant l'abrogation de toutes les lois imposant des dogmes d'Etat n'est pas passée inaperçue à l'Etranger, notamment en Belgique. Par exemple, la page 20 de l'édition du 10 décembre 2005 du plus grand journal belge, *Le Soir*, est consacrée à ce débat. L'un des intervenants, un sénateur du nom de Christine Defraigne, s'y déclare partisan de lois imposant de croire à la réalité de certains génocides récents (Pourquoi uniquement ceux-là, d'ailleurs ?), non seulement celui des juifs mais aussi celui des Arméniens et des Tutsis. Elle termine son article comme suit : « *Savez-vous ce que Hitler a déclaré en 1939 devant les plus hauts dignitaires du régime comme pour justifier ce qui allait suivre : " Qui se souvient encore des Arméniens ? " »*

En réalité, Madame Defraigne a perdu une belle occasion de se taire car elle nous apporte ainsi la preuve de ce qu'il est dangereux de permettre aux hommes politiques d'écrire l'histoire. [1]

Le 22 août 1939, Hitler convoqua à l'Obersalzberg ses principaux chefs militaires (dont certains lui étaient très hostiles) en vue de l'invasion de la Pologne. On possède plusieurs versions de l'exposé qu'y fit Hitler ; l'une est un manuscrit de 3 pages remis peu après la conférence par un certain « B » à Louis Lochner, chef du bureau berlinois de l'Associated Press ; ce « B » aurait été un officier d'état major qui tenait l'information d'un des généraux présents à l'Obersalzberg et que, plus tard, Lochner déclara être von Beck (un opposant déterminé à Hitler). Lochner en remit copie aux services américains et anglais puis il en reprit le texte dans un livre publié aux USA en 1942. [2] L'information fut ensuite reprise par la presse, notamment par le *Times* de Londres en novembre 1945 lors du procès de Nuremberg. Selon ce document, Hitler est supposé avoir dit qu'il avait donné « *l'ordre de mettre à mort sans pitié et sans compassion les hommes, les femmes et les enfants d'ascendance et de langue polonaises. Ce n'est qu'à ce prix que nous gagnerons l'espace vital dont nous avons besoin. Qui, après tout, parle aujourd'hui de l'anéantissement des Arméniens ?* »

On notera tout d'abord que cette citation annonce le génocide des Polonais mais qu'on s'en sert habituellement pour affirmer qu'elle annonçait celui des juifs : il est bien vrai que tout fait farine au bon moulin [juif]. Mais on notera surtout qu'on ne trouve aucune trace de ce passage dans les autres sources. Or, le 26 novembre 1945, le procureur américain Alderman déclara devant le Tribunal de Nuremberg que l'accusation avait en mains 3 versions de l'exposé d'Hitler mais qu'elle n'en avait retenu que deux (celles qu'on avait trouvées dans les dossiers de l'OKW, le haut-commandement de la Wehrmacht) car elle jugeait que la 3ème version, celle de Lochner (désigné par « *journaliste américain* ») était d'origine inconnue. Par la suite, l'avocat de Goering, le Dr Otto Stahmer, voulut contester la validité de ces 3 versions mais le tribunal ne le lui permit pas en ce qui concernait la version Lochner et cela pour la bonne raison qu'elle n'avait pas été déposée.

Deux autres documents faisant état de la conférence de l'Obersalzberg ont également été cités (minutes de l'amiral Böhm et journal du général Halder) mais, pas plus que les 2 documents trouvés dans les dossiers de l'OKW, ils ne mentionnent la citation sur les Arméniens.

Il est encore à noter que ces 4 documents sont plus longs et plus détaillés que le document Lochner, malgré quoi ce dernier document reprend toute une série de considérations que ne reprennent pas les documents retenus par le tribunal et de la véracité desquels on ne peut que douter comme, par exemple, « *L'empereur [du Japon] est le pendant du dernier tsar. Faible, lâche, indécis.* » ou encore « [Les peuples du Proche-Orient et d'Arabie ne sont,] *au mieux, que des demi-singes qui n'aspirent qu'à la cravache.* »

On comprend bien pourquoi, à Nuremberg, l'accusation n'a pas voulu déposer le document Lochner : c'est un document sans valeur et même des plus dangereux qui soient car mêlant le vrai et le faux.

[1] La démonstration qui suit est extraite de Jack Wikoff, « *Adolf Hitler et les Arméniens* », *Etudes révisionnistes*, Vol. 1, p. 228 sqq.

[2] Louis P. Lochner, « *What About Germany ?* », Dodd, Mead and Company, New York, 1942, p. 14.

Le mythe du million de morts d'Auschwitz

Jean Molitor

Généralités

Les historiens disent qu'à Auschwitz, les Allemands ont gazé des masses de juifs. Quatre millions, disaient-ils naguère ; un million et demi, est-il encore affirmé sur le monument commémoratif de Birkenau ; 510.000 selon l'estimation la plus basse (celle de F. Meyer) ; en règle générale, les médias se sont ralliés à un chiffre intermédiaire (un million, estimation que nous retiendrons ici).

Mais comment les Allemands ont-ils fait pour éliminer ce million de corps ? Ils auraient procédé à des crémations dans des fours et à ciel ouvert (dans des fosses).

Les historiens ne se sont guère préoccupés de donner des détails sur ces crémations : seul, le défunt Pressac s'y est risqué. Du côté des révisionnistes, par contre, de nombreux chercheurs ont publié leurs conclusions. Il y a diverses façons d'aborder cette matière fort technique mais toutes sont rebutantes. Nous allons tenter ci-après de donner au lecteur l'occasion de se faire une opinion de bon sens sans trop entrer dans les détails techniques

et sans nous référer à des éléments dont il ne peut guère disposer. Nous nous fondrons notamment sur des dires d'experts contemporains, notamment ceux qui interviennent actuellement dans l'affaire Flactif.

L'outil

Les fours : Les Allemands ont disposé de cinq crématoires mais ceux-ci n'ont pas toujours fonctionné en même temps et leur capacité était fort différente. [1] Toutefois, Pressac a affirmé sans être contredit que l'essentiel des crémations (au moins les crémations dans les fours) avaient eu lieu dans les crématoires II et III ; il est donc légitime de limiter l'analyse à ces deux seuls crématoires, lesquels disposaient chacun de 5 fours à 3 moufles : ensemble, ils pouvaient donc incinérer 30 corps à la fois.

Le crématoire II a fonctionné moins de 15 mois ; le III, moins de 17 mois ; leur fonctionnement a été chaotique et ils n'ont pas pu fonctionner plus de 1.000 jours, soit, à raison de 10 heures/jour, plus de 10.000 heures. Nous entendons déjà les « *Oui, mais ...* » des historiens ; alors, précisons tout de suite que,

- d'une part, ces coefficients ne sont que des bases qu'il conviendra peut-être d'affiner par la suite dans un sens ou dans l'autre ; à ce stade, nous essayons surtout de définir une méthode de calcul ;

- d'autre part, on pourra changer radicalement tous ces coefficients (par exemple, en faisant fonctionner lesdits fours 24 heures par jour, ce qui est techniquement impossible, ou encore en enfournant deux corps à la fois) sans que cela change les conclusions à en tirer, tellement est grande l'absurdité des thèses officielles.

Les fosses à ciel ouvert : les Allemands auraient utilisé d'énormes fosses. Selon Filip Müller, célèbre témoin et acteur dans le film *Shoah* de C. Lanzmann, lesdites fosses avaient « *environ 40 à 50 mètres de longueur, près de 8 mètres de largeur et 2 mètres de profondeur* ».

Les fours : L'expertise du Dr. E.W. Jones [2]

A croire les historiens, les Allemands avaient installé à Auschwitz des crématoires géants capables d'incinérer des milliers de corps par jour. Ridicule ! Alors, qu'est-ce qui pouvait bien différencier les crématoires d'Auschwitz des autres crématoires civils ? Pour répondre à cette question, les chercheurs italiens Mattogno et Deana commencent par rappeler certaines conclusions, apparemment inattaquables, auxquelles sont arrivés des chercheurs anglais, conclusions communiquées par le Dr. E.W. Jones lors de l'assemblée annuelle de 1975 de la très respectée *Cremation Society of Great Britain* : la « *durée minimale [de l'incinération d'un corps humain] que notre statisticien a définie comme une barrière thermique, ne peut, en raison de la composition des tissus humains, être inférieure à 63 minutes (...) et la température optimale de cette barrière thermique est de 800 à 900 °C.* » ; certes, reconnaissait le Dr Jones, on pourrait peut-être

[1] Le « *crématoire* » est une bâtisse dans laquelle sont installés des « *fours [crématoires]* » constitués, en gros, d'un « *foyer* » fonctionnant au coke ou au gaz et d'une chambre appelée « *moufle* », dans lequel moufle est introduit le corps (nu ou en cercueil) à incinérer. Les fours d'Auschwitz avaient 2, 3 ou 8 moufles et utilisaient du coke.

[2] La crémation est une opération complexe. Un crémateur pourrait trouver que la description que nous en faisons est trop simplifiée ; nous nous en consolons à l'idée que le même crémateur taxera d'extravagance la version officielle. Pour en apprendre davantage, on lira C. Loos dans *RHR*, n° 5 et Carlo Mattogno et Franco Deana, « *De Crematoria-ovens van Auschwitz en Birkenau* », VHO, 1995.

descendre à 20 ou 15 minutes mais à des températures irréalistes comme 2.000 °C. Or, les fours que les Allemands utilisaient dans les camps de concentration comme Auschwitz étaient des fours ordinaires identiques aux fours utilisés pour l'incinération des civils allemands, au point qu'ils étaient même équipés pour incinérer des corps en cercueils ; plus important encore : les températures auxquelles fonctionnaient ces fours étaient des températures de l'ordre de celles que cite Jones (dans les 800 °C). Les crématoires d'Auschwitz étaient donc soumis aux mêmes contraintes physico-chimiques que tout autre crématoire et, par conséquent, si, en 1975, il fallait 63 minutes à un crématoire anglais pour incinérer un civil anglais, il fallait en 1943 également 63 minutes aux crématoires d'Auschwitz pour incinérer un détenu juif. [3] Certes, les constructeurs allemands essayèrent d'améliorer les performances de leurs installations mais, en ce qui concerne la durée de l'incinération, a encore dit le Dr. Jones, « *ils se heurtèrent à une barrière thermique. Ils ne réussirent pas à inventer un four ramenant la durée d'incinération à la limite souhaitée.* » Certes, Auschwitz disposait d'une capacité de crémation importante mais elle résultait non pas du développement de fours extraordinaires et magiques mais simplement de la multiplication du nombre de fours et de moufles.

Dès lors, avec cette dernière mise au point (à savoir qu'il faut une heure pour incinérer un corps) et compte tenu de ce que nous savons déjà sur le nombre de moufles dont disposait Auschwitz (15 pour chacun des crématoires II et III) et sur le nombre d'heures qu'ils ont fonctionné (environ 5.000 chacun), la discussion sur la capacité des crématoires d'Auschwitz pourrait être considérée comme close, car il est déjà évident qu'ils n'ont pu incinérer les millions ou les centaines de milliers de corps de juifs qui, selon les historiens, y avaient été préalablement gazés. Ils ont pu au plus servir à incinérer les quelque 130.000 personnes (résistants polonais exécutés, déportés polonais, déportés juifs, Tziganes, prisonniers de guerre soviétiques, détenus allemands en rééducation, SS) dont les noms figurent dans les registres mortuaires du camp (ou de la commune d'Auschwitz). [4]

La conclusion est imparable : Si les Allemands ont incinéré un million de corps à Auschwitz, ils ont donc dû en incinérer au moins 870.000 à ciel ouvert.

Les fosses : L'assassinat de la famille Flactif

Tout le monde a entendu parler de l'assassinat de la famille Flactif (père, mère et 3 enfants). A ce sujet, on a pu lire ce qui suit dans le *Figaro* en date du 2 juin 2005, p. 12 sous la plume de Serge Pueyo :

« (...) *Hier, David Hotyat s'est vu notifié par le juge les résultats d'un complément d'expertise sur la crémation des corps, qui prouve que l'homme a menti. Hotyat avait en effet affirmé avoir brûlé les cinq cadavres avec cinquante litres de gasoil et vingt litres d'essence. Les experts nommés par le magistrat sont formels : même en utilisant des quantités de carburant beaucoup plus importantes, il était impossible de réduire les corps quasiment à l'état de cendres tels qu'ils avaient été découverts par les gendarmes dans une forêt au-dessus de Thônes (Haute-Savoie). " Le pouvoir calorifique des carburants utilisés n'est pas suffisant pour carboniser à ce point des corps. Les experts disent qu'il fallait au moins 900 kg de bois pour réaliser cette crémation. (...) "*, estime Me Marc Dufour, avocat de la partie civile. (...) »

Ces experts confirment donc ce que les révisionnistes ne cessent d'affirmer sous les insultes des Veil et autres Slama : il faut bien 300 kg de bois (un demi stère ou un demi m3 apparent) pour incinérer un corps d'adulte. C'est là un « *fait établi* » (du moins en passe de l'être) par la justice française. [5]

A en croire les historiens, les juifs gazés à Auschwitz étaient majoritairement des enfants de sorte qu'on pourrait conserver la consommation de bois indiquée par les experts, soit au moins 180 kg de bois par personne (en réalité, 300 kg par adulte et 100 kg par enfant). L'incinération de 870.000

[3] Citons encore *Le Figaro* du 2/11/1993 : « *Le cercueil et le corps qu'il renferme, portés à une température de 700 à 800° (au-dessus du foyer) sont réduits en cendres en une grosse heure.* »

[4] Il faudrait d'ailleurs en soustraire les dizaines de milliers de corps que les Allemands enterrèrent en 41/42 avant l'entrée en fonction des grands crématoires et qu'ils déterrèrent fin 42 pour les brûler à ciel ouvert parce qu'ils polluaient la nappe phréatique.

Le calcul montre qu'en dehors des épidémies, les fours auraient pu n'être en activité qu'un jour par semaine, ce qui expliquerait qu'une seule des photos aériennes ou au sol montre de la fumée sortant des crématoires. Pourquoi un jour sur sept ? D'une part, les fours étaient souvent en panne ; d'autre part, les Allemands, soucieux d'économie d'énergie (leur talon d'Achille), n'utilisaient les fours que quand les morgues étaient pleines.

[5] Les incinérations en plein air d'animaux victimes des récentes épizooties ont permis aux experts d'acquiescer une grande expérience en la matière. Voyez par exemple *La Voix du Nord*, 6 mars 2001, « *Un bûcher de 100 m de long pour 600 moutons* » ou encore Heinrich Köchel, « *Leichenverbrennungen im Freien* », *VffG*, Heft 4, Dez. 2004.

personnes aurait donc exigé 156.600 tonnes de bois soit, à raison de 600 kg par stère (m3 apparent), 261.000 stères, quantité fabuleuse qui correspond à une pile de rondins de 1 m de haut et 1 m de large de ... 261 km de long !

Cette consommation globale correspond aussi (sur 20 mois de 25 jours) à environ 522 stères par jour ou encore à 13 grandes semi-remorques routières par jour. (Chacun connaît, pour les croiser régulièrement sur les routes, ces ensembles routiers composés d'un tracteur et d'une grande semi-remorque chargée de quelque 40 stères de bois.) Mais ce sont là des moyennes : les Allemands n'avaient pas constitué de stock de bois de chauffage (ni de coke pour les fours : les photos aériennes le confirment.) ; ils travaillaient (déjà) à « *flux tendus* » ; dès lors, à l'été 1944, quand il fallait incinérer jusqu'à 24.000 corps par jour, il aurait fallu, multiplier ce chiffre par 14, ce qui aurait fait 180 semis par jour ou 15 semis par heure (pour une journée de 12 heures) ou encore une semi toutes les 4 minutes. Cela représente plusieurs fois la consommation de grandes papeteries comme Tarascon, Alizay, Strasbourg ou Saint-Gaudens. Et comme ces grandes semi-remorques de 40 stères n'existaient pas à l'époque et que le transport du bois de chauffage s'effectuait à l'aide de petits camions (de 8 stères), on a une idée de l'intensité insensée du trafic qu'il aurait dû y avoir dans le camp d'Auschwitz-Birkenau et à proximité.

Certes, les détenus affectés aux crématoires ont parlé de bûchers constitués de bois ; certes, on trouve des documents attestant que du bois a été parfois utilisé également dans les fours crématoires (car le coke était rationné) mais en quantités sans rapport avec les quantités extraordinaires qui auraient été nécessaires dans une opération de crémation massive. D'ailleurs, si cela était le cas, les détenus non attachés aux crématoires (comme Simone Veil) en témoigneraient aussi. Or, **aucun** de ces détenus n'a **jamais** parlé d'un trafic aussi **gigantesque** ou **même réduit** de bois (preuve s'il en est qu'il était réduit au point d'être indétectable). Or, il est impossible qu'**aucun** déporté passé par Auschwitz n'ait été intrigué et frappé par **pareil** trafic et il est impensable que **personne** n'en ait **jamais** fait état. Si **personne** n'en a parlé, ne serait-ce pas tout simplement parce que **rien** de tout cela n'a existé ?



Auschwitz, été 1944 : l'équivalent d'une semi de bois de 40 stères toutes les 4 minutes. Et personne ne s'en est aperçu !

Conclusion : *Experto Crede Roberto*

L'extermination des juifs à Auschwitz n'a rien d'un « *fait établi* » ; elle a tout d'un mythe ; elle est bien digne de constituer un nouveau chapitre de la Bible à côté de ces histoires de femme changée en statue de sel et de buisson ardent. Et c'est parce qu'on peut le démontrer facilement que les juifs ont exigé et obtenu que leur version soit versée dans la dogmatique d'Etat et qu'une législation liberticide empêche d'en douter. La Shoah est donc bien une religion et même une religion d'Etat ; nos sociétés ne sont donc pas des démocraties mais des théocraties tout à fait comparables à l'Iran ou à Israël. Aucun honnête homme ne peut adhérer à une vérité imposée de force par la loi ; il est même de son devoir de la combattre.

Des cheminées qui fumaient jour et nuit

Jean Molitor

1. Un témoin digne de foi

En 1994, Simone Veil déclarait avoir vu des flammes sortir du crématoire tout proche de la baraque du camp d'Auschwitz où elle était internée ; elle avait vu aussi les fosses de crémation dans lesquelles étaient incinérés les corps que les crématoires, débordés, ne pouvaient traiter : « *Je voyais les brasiers utilisés pour brûler les corps quand les crématoires n'y suffisaient plus.* » [1] En 1999, elle reparlait de ces « *bâtiments de briques, dont les cheminées ne cessaient de déverser une fumée puante* ». [2] Elle avait même travaillé à creuser les fosses de crémation : « *Pendant plus de quinze jours, on a travaillé à creuser des fossés près d'une autre chambre à gaz qui se trouvait à côté du 'Canada', (...)* ». [3] Naguère encore, elle confirmait avoir vu ces panaches de fumée dont parlent aussi beaucoup d'autres témoins : « *Nous apercevions depuis notre baraque les cheminées qui fumaient nuit et jour. On ne pouvait plus voir le ciel bleu au travers de la fumée permanente (...)* ». [4]

Bref, ce témoin prestigieux et digne de foi a tout vu : les crématoires, les gens qui y entraient et qui n'en sortaient pas, les fosses, les flammes et la fumée, jour après jour. Rappelons qu'elle a été internée à Auschwitz au moment où l'extermination aurait atteint son paroxysme c'est-à-dire celui de l'extermination de près de 400.000 juifs hongrois (sans compter les juifs d'autres origines) à l'été 1944 à raison de 20.000 par jour.

Toutefois, une question vient toute seule à l'esprit des gens qui réfléchissent encore : si tout cela est vrai, alors pourquoi les photos prises tant d'avion qu'au sol montrent-elles si rarement ces panaches de fumée ? [5]



2. Installations de crémation

Tout d'abord, examinons les installations de crémation dont disposaient les Allemands et leur situation sur la photo ci-contre.

- En bas, les deux plus grands crématoires de Birkenau, les KII et KIII : à l'été 44, ils auraient servi à incinérer la moitié des juifs exterminés.
- En haut, les crématoires KIV et KV : ils ont peu servi, le KV tombant même en panne à sa mise en service. On peut les compter pour rien.
- Au nord-ouest du KV, des fosses de crémation qui, tous comptes faits, auraient peu servi aussi.
- A gauche des KIV et KV et en dehors de la photo, le Bunker 2 (fermette bricolée en chambre à gaz) et ses fosses de crémation. Elles auraient servi à incinérer près de la moitié des juifs gazés à cette époque. En réalité, les photos ne montrent rien du tout.
- Précédemment, les Allemands avaient utilisé un petit crématoire (le KI) qui était désaffecté depuis 1943.

Le baraquement de Mme Veil se trouvait un peu à droite du KII.

[1] Maurice Szafran, « *Simone Veil. Destin* », Flammarion, 1994, p. 85.

[2] *Le Monde juif*, n° 168, jan.-avr. 2000.

[3] *Le Monde* 2, 29 jan. 2005.

[4] *Auschwitz Bulletin*, Nr 4, dec. 2005, p. 10.

[5] Pour une réponse plus complète, on lira utilement Carlo Mattogno, « *Auschwitz: Open Air Incinerations* », Holocaust Handbooks Series, Vol. 17, Theses & Dissertations Press, Chicago, 2005, 137 p.

3. Inventaire des photos

Faisons ensuite l'inventaire des photos avec vue directe sur les cheminées et les sites présumés de crémation.

Photos au sol

- *L'Album d'Auschwitz* publié par S. Klarsfeld contient **8** photos montrant les cheminées des 4 crématoires précisément à l'époque de l'arrivée en masse des juifs hongrois. Ces photos, selon Pressac, n'avaient pas été toutes prises le même jour. [6] Aucune ne montre la moindre fumée (sauf la version trafiquée par le Centre Simon Wiesenthal ! Voyez *Dubitando*, n° 2, p. 28).
- Ensuite, on trouve dans Pressac **6** photos prises après la mise en service des 4 crématoires au printemps/été 1943. [7] Aucune ne montre la moindre fumée (mais on trouve des traces de suie sur deux d'entre elles).
- Enfin, on possède **2** photos (prises à quelques secondes d'intervalle à l'été 44) d'une scène de crémation près du KV : ces photos célèbres montrent un énorme panache de fumée provenant d'une prétendue fosse de crémation. [8] Nous reparlerons un jour de ces photos.

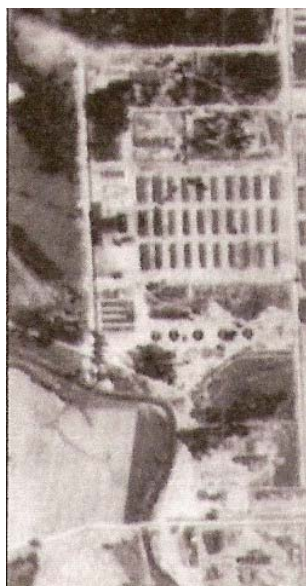
Photos aériennes

On possède **7** photos aériennes montrant les cheminées des crématoires et les sites de crémation (la mention « oui » signifie que la photo montre de la fumée) :

		Origine	Crémat.	Fosses KV	Fosses Bunker 2
	31/05/44	USAF		oui	
2	26/06/44	USAF			
3	08/07/44	Luftwaffe		oui	
4	20/08/44	USAF	oui	oui	
5	23/08/44	RAF	(KIII)	oui	
6	25/08/44	USAF			
7	13/09/44	USAF			

Alors que 4 de ces photos montrent de la fumée provenant d'un point situé près du KV (fumée s'échappant aussitôt du camp), une seule montre de la fumée sortant d'un crématoire. Aucune ne montre de flammes : le témoin a dû confondre avec les torchères des installations carbochimiques toutes proches de Monowitz.

Ci-après, des extraits des photos des 8 juillet et 20 août.



Ci-contre à gauche, un extrait de la photo du 08/07/44 de la Luftwaffe tirée de Carlo Mattogno, *op. cit.*, p.113. On aperçoit en haut à gauche un panache de fumée provenant de la zone du KV. Cette photo n'avait jamais été publiée.



Ci-contre à droite, un extrait de la photo du 20/08/44 de l'USAF également extraite de Carlo Mattogno, p. 116. Elle montre un panache de fumée sortant de la cheminée du

KIII. Cette photo qui, apparemment, n'avait jamais été publiée non plus, est la seule photo aérienne ou au sol montrant de la fumée sortant d'un crématoire d'Auschwitz.

[6] KII et KIII (pp. 48, 50 et 51) ; KII (pp. 53 et 63) ; KIII (p. 171) ; KIV et KV (p. 155) ; KIV (p. 131)

[7] J-C. Pressac, « *Auschwitz: Techniques (...)* », KII (p. 211) ; KIII (p. 213 et 215) ; KIV et KV (p. 216) ; KIV (p. 217) ; KV (p. 219)

[8] Pressac, p. 221.

Rappelons que nous avons publié la photo de la RAF du 23 août dans *Dubitando*, n° 2, dans l'article en page 22 de M. Haas-Colle, lequel a affirmé à cette occasion qu'il n'existait aucune photo montrant de la fumée sortant des crématoires. On sait maintenant grâce à Carlo Mattogno que la photo du 20 août 44 montre de la fumée sortant du KIII.

Le moins qu'on puisse dire est que notre témoin est prise en défaut : les photos ne montrent absolument pas ce qu'elle dit avoir vu. Il nous faut donc l'expliquer.

4. L'explication de la CIA

En 1979, la CIA (cette agence qui a vu naguère des armes de destruction massive en Irak) a publié un rapport de deux de ses agents, Brugioni et Poirier, lesquels concédaient que « *quoique les survivants rapportent que les cheminées des crématoires crachaient continuellement de la fumée et des flammes visibles à des miles de distance, les photographies n'en donnent aucune preuve positive* » ; ce fait, disaient Brugioni et Poirier, était « *surprenant* » mais ils n'en continuaient pas moins à croire à l'extermination !

5. L'explication des historiens

La plupart croient encore que des torrents de fumée sortaient des crématoires et que la CIA en a apporté la preuve ; d'ailleurs, pour eux, il y a bien eu extermination puisque la loi Fabius-Gayssot l'affirme.

6. L'explication de Pressac

Pressac avait d'abord parlé de « *malchance extraordinaire* » puis il s'était ravisé. Ainsi disait-il en 1998 avoir trouvé dans les archives de Topf des documents qui contredisent « *les témoignages des survivants de Birkenau évoquant les colonnes de fumées et de flammes crachées par les cheminées des crématoires* ». Il poursuivait : « *Un crématoire n'émet pas de fumée parce que les constructeurs ont banni la fumée à la suite du premier congrès européen sur l'incinération de Dresde en 1876. (...) C'est pourquoi aucune des photos aériennes prises par les Américains ne montre de la fumée sortant des 6 cheminées des quatre crématoires.* » [9]

En réalité, rétorque C. Mattogno, il est techniquement impossible pour un crématoire (surtout au coke) de ne pas fumer du tout. D'ailleurs, commentant une des photos du KII citée ci-dessus, Pressac écrivait (p. 341) : « *Le crématoire a déjà été mis en service ainsi qu'on peut le voir par la suie sur la cheminée.* » Enfin, contrairement à ce que à peu près tout le monde pensait tant chez les révisionnistes que chez les exterminationnistes (dont Pressac), la photo aérienne de l'USAF du 20/8/44 montre de la fumée sortant de la cheminée du KIII.

7. L'explication rationaliste (révisionniste)

Quel était le sort réservé aux corps des détenus décédés ? Le règlement des camps (décret du 31/7/43 de Mrugowsky) prévoyait que les corps soient enlevés matin et soir et conduits aux crématoires. [10]

Restait encore le problème de la crémation. Les fours crématoires fonctionnaient au coke, lequel était rationné à tel point que les Allemands durent parfois utiliser du bois ; en fait, tout était rationné mais plus encore l'énergie, laquelle se révéla même être le talon d'Achille de l'Allemagne ; ainsi, lorsque les Alliés abandonnèrent leur politique de bombardement terroriste des populations civiles pour viser les usines et plus particulièrement les installations de production d'énergie, l'Allemagne s'écroula aussitôt. Or, il y a intérêt quand un four est chaud à l'utiliser le plus possible pour économiser l'énergie. Mais, d'un autre côté, on ne peut le maintenir trop longtemps en activité sans risquer de le détériorer parfois de façon définitive. Les fours que Topf livra à Auschwitz se révélèrent fragiles et ils furent souvent en panne, ceux du KV se détériorant même définitivement quelques jours après leur mise en service. On peut d'ailleurs dans le raisonnement négliger les KIV et KV. Il semble donc que les Allemands aient imaginé de résoudre le problème en procédant comme suit :

- comme nous l'avons vu, les corps étaient amenés deux fois par jour aux crématoires KII et KIII ;
- ils y étaient déshabillés dans la morgue 2 (pièce dans laquelle, disent les historiens, les juifs à gazer se déshabillaient) puis déposés dans la morgue 1 (la chambre à gaz des historiens) ; les morgues étaient en partie enterrées de sorte qu'elles constituaient des chambres froides dans lesquelles les corps se conservaient plus ou moins bien un certain temps ; la morgue 1 était

[9] J-C. Pressac, « *Enquête sur les chambres à gaz* », *Les Collections de l'Histoire*, n° 3, octobre 98

[10] Toutefois, le médecin en chef d'Auschwitz, le Dr Wirths, notait le 25/5/44 : « *Vu la rareté des véhicules et, en même temps, de l'essence, il peut toutefois arriver que des corps restent où ils sont plus de 24 heures.* » ; on va comprendre de suite l'importance de cette remarque.

équipée d'une installation soignée d'aération et de désaération ;

- régulièrement, les fours étaient allumés et les corps conservés dans les morgues 1 étaient incinérés en rafale ; le calcul montre que les morgues 1 des crématoires II et III pouvaient conserver facilement 700 corps à elles deux, ce qui correspondait à la capacité de crémation des fours pendant 24 heures d'affilée ; si l'on retient qu'en moyenne, en 1944, il mourait 100 détenus par jour, on en déduit donc que les fours pouvaient ne fonctionner que 24 heures d'affilée par semaine (ce qui obligeait par ailleurs les détenus affectés aux fours à travailler en 2 équipes de 12 heures).

Mais, les fours étant souvent en panne, davantage de corps ont pu alors être gardés dans les morgues [11] ; la situation a souvent dû devenir épouvantable et de nature à faire délirer les esprits religieux qu'étaient la plupart des détenus affectés aux crématoires (d'autant plus que, pour les insensibiliser si possible à leur terrible travail, on leur donnait de la vodka à volonté). Enfin, quand la situation était vraiment intenable, on a dû recourir à des crémations en plein air.

Conclusions

Les gens de bon sens, les gens qui vivent debout, les gens pour qui il est en dessous de leur dignité de croire à une vérité imposée par la force d'une loi, tireront les conclusions suivantes :

• En ce qui concerne les **fours crématoires**, lesquels, selon F. Piper, directeur du Musée d'Etat d'Auschwitz, ont servi à incinérer la moitié des 20.000 juifs hongrois gazés chaque jour pendant 2 mois à la mi-44 :

1. Les cheminées des crématoires fumaient quand les fours étaient allumés. En d'autres termes, si les cheminées ne fumaient pas, c'est que les fours n'étaient pas allumés.

2. Une seule des 21 photos montre de la fumée ! Les fours étaient donc rarement allumés (bien que les états du personnel fassent état de la persistance de 2 équipes de détenus affectés aux crématoires, lesquelles équipes étaient donc inemployées une grande partie du temps).

3. Les raisons de cette inactivité des fours étaient que :

- soit il n'y avait pas nécessité de les allumer : c'est donc que l'extermination est une fable.

- soit ils étaient tous en panne en même temps ; par exemple, dit C. Mattogno, ce fut le cas le 31/5/44 (1ère photo aérienne) : on peut encore en tirer la même conclusion, à savoir que l'extermination est une fable car les fours n'ont pu servir à incinérer 10.000 corps par jour.

• En ce qui concerne les **fosses du Bunker 2**, lesquelles auraient servi à incinérer la plupart des 10.000 autres juifs hongrois gazés chaque jour pendant 2 mois : il n'y a aucune preuve matérielle de l'existence de ces fosses. Croire à ces fosses est indigne d'un rationaliste.

• Les **fosses du KV** n'auraient servi à incinérer qu'une faible partie des 20.000 juifs hongrois gazés chaque jour ; or, c'est là qu'on aperçoit le plus de fumée (4 photos aériennes sur 6) ! Quelle incohérence ! Qui plus est, on n'a même pas l'assurance que ces fumées proviennent toutes de crémations mais admettons que ce soit le cas. On peut alors conclure que le nombre de corps que ces fosses ont pu incinérer est sans rapport avec une extermination de masse ; elles ont pu simplement servir à incinérer les corps des détenus immatriculés morts de mort naturelle que les crématoires n'avaient pu incinérer pour cause de panne et qui ne pouvaient être les corps de juifs gazés que les crématoires n'auraient pu incinérer par manque de capacité comme le disent les historiens.

Il ne nous semble pas qu'il y ait d'autre manière d'expliquer l'absence de fumée sortant des cheminées des crématoires ; la thèse de l'extermination de centaines de milliers de juifs dans les crématoires ou dans des fosses à ciel ouvert à l'été 44 à Auschwitz est une vraie folie qui ne résiste pas à la critique.

A la Conférence sur « *l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance* » des ministres des Affaires étrangères de l'OSCE à Cordoue le 8/6/05, Simone Veil a dit que les Etats membres de l'OSCE devaient surtout lutter sans relâche contre « *le négationnisme, forme la plus redoutable de l'antisémitisme moderne* », par exemple, en « **proclamant hors la loi toute personne qui nierait l'extermination des juifs pendant la Shoah** ». [12] Naguère, S. Veil se disait adversaire de la loi

[11] C. Mattogno cite plusieurs documents qui prouvent que les crématoires étaient souvent en panne notamment lors de l'arrivée des Hongrois ; il cite par exemple les notes suivantes de la ZBL :

◦ 4/5/44 : « [L'employé civil] Jährling doit opérer des contrôles dans les sections I, II, III. En outre, Jährling doit superviser les réparations des crématoires. »

◦ 9/5/44 : « Nous venons demander l'autorisation d'accès aux personnes suivantes de l'entreprise Koehler, laquelle a été chargée de réparations urgentes aux crématoires (...). »

◦ 13/5/44 : « L'émailleur de briques Apolinary Golinski, né le 5 août 1904, a reçu l'ordre de l'entreprise Koehler de faire des réparations aux crématoires. »

[12] Rivarol, 17/06/05, p 9.

Gaysot ; la voilà maintenant chaud partisan de la répression. Que s'est-il donc passé ? Jadis, au lendemain de la guerre, l'émotion sincère provoquée par la tragédie de la déportation des juifs et, d'une façon générale, la haine des Allemands avaient permis aux récits les plus extravagants de circuler sans guère soulever de contestation ; soixante ans plus tard, l'émotion est émoussée malgré l'incessant et invraisemblable tam-tam médiatique ; il y a d'ailleurs un temps pour tout ; de plus, les nouvelles générations ne sont pas *a priori* susceptibles d'être aussi réceptives que les précédentes. Il ne reste donc plus aux prêtres que le recours à l'anathème, à la chicote et à la répression policière. Leurs manigances ne feront qu'alimenter l'antisémitisme.

Analyse d'une photo

Henri van den Berg



La photo reprise ci-contre a été maintes fois reproduite ces derniers mois. Par exemple par *Le Monde* 2, déc. 2005, pour qui la photo montre « **un groupe de femmes poussées vers la chambre à gaz** ».

La vérité est toute autre encore qu'elle ne soit pas évidente à l'examen de notre reproduction. [1]

Signalons d'abord que nous avons choisi de reproduire la version (un peu retouchée) publiée par le juge d'instruction polonais Jan Sehn parce qu'elle est plus claire que la

version (non retouchée) habituellement publiée dans les médias. La scène se passe près de la mare antiincendie un peu à l'Ouest du crématoire IV, mare qu'on aperçoit dans *L'Album d'Auschwitz*, p. 194 (photo montrant un homme âgé, un bidon à la main, s'apprêtant à puiser de l'eau dans la mare).

La scène est tout simplement une scène de bain ; on distingue au centre deux baignoires dans lesquelles deux personnes (vues de dos) déversent des récipients remplis d'eau ; de l'eau s'échappe d'une des baignoires ; un peu à droite (au centre), on aperçoit une main tenant un récipient ; à l'extrême droite, un homme tient un seau d'où l'eau s'écoule dans une troisième baignoire.

Les quatre femmes à l'avant plan sont des femmes jeunes que les Allemands ne pouvaient vouloir exterminer mais mettre au travail pour les aider à gagner une guerre que les juifs, prétendaient-ils, leur avaient déclarée. A noter d'ailleurs qu'une des trois versions connues de cette photo (celle que nous publions) a été retouchée, le faussaire vieillissant ces femmes sans doute pour rendre leur gazage plus crédible. On notera aussi que ces femmes ne courent pas [vers la chambre à gaz] comme l'indiquent beaucoup de commentateurs et comme pourrait le suggérer, il est vrai, le flou de la photo. Toilette faite, elles s'éloignent tout simplement des baignoires.

Vu le raz-de-marée humain que constitua l'arrivée des juifs à cette époque (juifs hongrois puis juifs de Lodz), les douches du *Zentralsauna* (tout proche) ne devaient certainement pas suffire et des bains en plein air ont dû probablement être organisés pour les arrivants.

La déportation des juifs, comme toute déportation en temps de guerre, n'a pu qu'être tragique ; le sort des malheureux déportés mérite compassion et respect et il est tout simplement indécent de polluer la relation de leur drame par des extravagances. Alors, abrogeons les lois scélérates et indignes d'une démocratie que sont les lois liberticides, à commencer par la loi Fabius-Gayssot, et réécrivons l'histoire de cette déportation !

[1] La reproduction de la photo publiée habituellement par les médias n'est guère meilleure que la nôtre. Le lecteur intéressé lira avec fruit l'analyse complète qu'en a faite Carlo Mattogno dans « *Auschwitz: Open Air Incinerations* », Holocaust Handbooks Series, Vol. 17, Theses & Dissertations Press, Chicago, 2005, 137 p.

Gazé à Treblinka et mort à Minsk

François Sauvenière

- On sait que le Yad Vashem a entrepris de répertorier les noms de 6 millions de juifs exterminés par les Allemands ; il en est actuellement à 3 millions mais, comme nous l'avons vu dans *Dubitando* n° 3, sa banque de données est un fourre-tout : certes, on y trouve les noms de juifs incontestablement morts au cours et du fait de cette tragique déportation mais on y trouve aussi un grand nombre de noms de juifs morts au combat, morts de vieillesse ou de mort naturelle, voire de juifs ayant survécu à la déportation (comme Henri Krasucki) [1] ; enfin, on y trouve un nombre incroyable de doublons [2]. De la sorte, le Yad Vashem a probablement multiplié par 2 voire 3 le nombre de juifs morts du fait de la déportation.

- Depuis notre dernière visite, le Yad Vashem a dépouillé et encodé le mémorial des juifs **berlinois** (plus de 52.000 noms) ; or, il avait déjà encodé le mémorial des juifs **allemands**, lequel reprenait déjà les noms des juifs berlinois ; dès lors, ces 52.000 juifs viennent d'être comptés une nouvelle fois dans la banque ; ceux qui parmi eux ont été déportés par la Hollande ou la France (plusieurs milliers dont 500 qui se trouvaient dans le Palatinat et le Pays de Bade quand fut organisée l'évacuation des juifs de ces régions à Gurs) sont donc comptés au moins trois fois et ceux qui ont été déportés à Lodz peuvent même être comptés quatre fois ; y figurent aussi (et ce détail en dit long sur la désinvolture juive en matière de statistiques) 157 juifs norvégiens ayant simplement transité par Berlin ; les quelque 1.250 malheureux qui ont choisi de se suicider plutôt que d'abandonner leur foyer n'ont pas été oubliés mais cela peut se comprendre. Ceux qui ont été déportés à **Theresienstadt** et au destin desquels nous allons nous intéresser dans la suite de cet article, sont eux aussi comptés au moins trois fois puisque le Yad Vashem avait déjà encodé le mémorial de ce camp : ils sont près de 15.000 ; toutefois, certains d'entre eux peuvent être comptés une quatrième fois s'ils ont été transférés à **Auschwitz** et y sont morts car le Yad Vashem vient également d'encoder les noms trouvés dans les registres mortuaires de ce camp encore que, contrairement à ce qui était à craindre, il n'ait encodé que les noms ayant une consonance juive. Un exemple en dehors des Berlinoises : dans *Dubitando* n° 4, nous avons vu que le père de l'historien parisien Henri Minczeles, mort à Auschwitz, était repris 4 fois dans la banque ; il est désormais repris une cinquième fois.

Bien entendu, le Yad Vashem a parallèlement encodé les témoignages de proches des disparus, ce qui ne fait que gonfler la statistique. Dès lors, on doit pouvoir affirmer que **les 52.000 juifs berlinois sont en moyenne repris trois fois**.

- A propos de **témoignages**, le Yad Vashem lance un appel urgent car il semble avoir du mal à dépasser les 3 millions d' « exterminés » ; l'appel semble entendu par certains : ainsi une israélienne vient-elle de témoigner pour 246 juifs hollandais au titre de « *friend* », « *close friend* », « *family friend* » ou simple « *acquaintance* » ; toutefois, tous étaient déjà repris au moins une fois dans la banque. Cet appel à témoins (lesquels, selon un sondage, sont à l'origine de plus de 50 % des entrées de la banque) ne pourra qu'aggraver cette inflation.

● Le Comité Français pour Yad Vashem vous rappelle par notre canal l'urgence et la nécessité, par celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, de remplir les documents de témoignage concernant leur(s) famille(s) exterminée(s), ainsi que toute personne, amie(s), ami(s), voisine(s), voisin(s), dont vous vous souvenez. Les réclamer à notre siège, 39 bd Beaumarchais 75003 Paris.

- On trouve également parmi les nouveaux encodages dans la banque les noms de juifs hongrois morts dans les rangs des **bataillons du travail de l'armée hongroise** et on peut se demander s'il est normal de les compter comme « exterminés ».

- Nous avons vu aussi que la banque contenait la preuve de ce que le gazage des juifs à **Auschwitz** était un mythe. **Ainsi, des enfants du ghetto de Lodz prétendument gazés à Auschwitz ont été retrouvés vivants après la guerre : ils n'avaient fait que transiter par Auschwitz.**

Mais on y trouve aussi la preuve de ce que le gazage des juifs à **Treblinka** est un autre mythe. Les historiens affirment que les juifs déportés à Treblinka étaient gazés dans leur quasi-totalité car on n'y pratiquait pas la sélection comme à Auschwitz entre les aptes au travail et les inaptes ; les

[1] ou Henri Bulawko ou encore Simone Veil, avions-nous dit aussi, mais leur nom (et celui de Madeleine, sœur de Simone, également rescapée) viennent d'être retirés de la banque. Il reste que les noms de la plupart des rescapés de France y figurent encore.

[2] Les déportés morts sont souvent repris plusieurs fois, comme les malheureux parents et frère de Simone Veil (repris 2 fois), le père de Robert Badinter (repris deux fois), le père de Serge Klarsfeld (repris trois fois), le père d'Henri Minczeles (repris cinq fois), etc.

SS en épargnaient juste l'un ou l'autre pour les aider dans leur sinistre travail puis ils les éliminaient en fin d'opération.

Parmi les convois traités de la sorte, les convois venus de **Theresienstadt** ; les Allemands avaient ghettoisé dans cette ville tchèque un grand nombre de juifs âgés d'origine diverses (Allemagne, Autriche, etc.) ; puis, la politique juive provisoire des Allemands étant d'éloigner les juifs « *plus loin dans l'Est* » en attendant de pouvoir les réimplanter définitivement hors d'Europe (par exemple à Madagascar), ils en avaient redéporté un grand nombre en Ukraine, en Biélorussie et dans les Pays baltes via Auschwitz, Sobibor, Belzec et Treblinka. C'est ainsi qu'en fin 1942, 10 convois sont partis de Theresienstadt pour Treblinka. Dans l'un d'eux, le Berlinois Siegmund Rothstein dont on retrouve le nom dans la banque du Yad Vashem.

◦ Pour commencer, disons que, pour les raisons exposées plus haut, le nom de ce déporté berlinois est repris trois fois dans la banque.

◦ Mais plus intéressant encore est le parcours effectué par ce déporté et décrit par la banque. Rothstein, né en 1867, avait 75 ans quand il fut déporté de Berlin à Theresienstadt en août 1942, ce qui signifie qu'il ne pouvait qu'être jugé inapte au travail et donc, selon l'histoire officielle, envoyé à la chambre à gaz ; dans ce cas, pourquoi l'avoir envoyé à Theresienstadt ? C'est là un des nombreux mystères de la religion de la Shoah mais passons. De là, il fut redéporté le 26 septembre 1942 à Treblinka (convoi Br) où, selon les historiens, il fut gazé dès son arrivée. Les rédacteurs du mémorial tchèque ne vont donc pas plus loin : pour eux, aussi, Rothstein est mort à Treblinka.

Or, si le mémorial allemand fait aussi état de la mort de Rothstein, il la situe beaucoup plus à l'Est de Treblinka, en Biélorussie, très précisément à Minsk !

En fait et ainsi que nous l'avons dit, S. Rothstein n'est pas un cas à part : de nombreux Berlinois (en plus de juifs âgés venus d'autres coins d'Allemagne) furent déportés à Theresienstadt puis de là à Treblinka mais, pour les autorités allemandes, **aucun de ces inaptes n'est mort à Treblinka** et tous ceux qui ne sont pas revenus sont morts à Minsk ou ailleurs.



La déportation de S. Rothstein (et de beaucoup d'autres) ; en pointillés, le tronçon escamoté par les historiens.

Comment ne pas y voir la preuve de ce que les inaptes envoyés à Treblinka n'y étaient pas gazés mais ne faisaient qu'y transiter pour être envoyés plus loin à l'Est en Biélorussie (où, d'ailleurs, de nombreux convois de juifs arrivèrent directement d'Allemagne et d'Autriche, voire de Theresienstadt).

Le travail effectué à grands frais par le Yad Vashem et célébré au son du shofar par certains médias est donc étonnamment contreproductif car la consultation de sa banque permet à tout homme de bon sens de conclure que :

- le chiffre de 6 millions de morts juifs du fait de la déportation est un mythe et même un mensonge grossier [3] ;
- le gazage des juifs à Auschwitz et à Treblinka est un autre mythe.

D'où la nécessité de lois liberticides.

[3] A noter que le chiffre moyen désormais retenu par les historiens est 5 millions ; il faudrait donc cesser de citer le chiffre de 6 millions.

Des déportés juifs de France retrouvés en Ukraine ?

François Sauvenière

Certains documents indiquent que des juifs français ont été réimplantés par les Allemands en Ukraine. Voyez ci-après avec quelle désinvolture les historiens traitent ces documents du fait que leur contenu n'est pas conforme au Dogme.

En avril 1944, Radio-Moscou donna la parole à un juif « parisien » qui expliqua qu'il avait été libéré avec 8.000 autres juifs « parisiens » qui se trouvaient en Ukraine au moment de la dernière offensive soviétique. Cette information fut reprise par le journal communiste judéo-français *Notre Voix* dans son n° 71 d'avril 1944 :

« 8 MILLE JUIFS DE PARIS DEPORTES A L'EST SONT SAUVES PAR LES SOLDATS DE L'ARMEE ROUGE !

(...)

MERCI !

Une nouvelle qui réjouira tous les juifs de France parvient par les ondes de Radio-Moscou. Qui n'a pas un frère, une soeur, un époux, un parent, parmi les déportés de Paris ? Et qui ne ressentira pas une joie intense à la pensée que huit mille juifs de Paris viennent d'être sauvés de la mort par la glorieuse Armée Rouge ?

C'EST L'UN D'EUX QUI RACONTA A RADIO-MOSCOU COMMENT IL AVAIT ETE SAUVE DE LA MORT, EN MEME TEMPS QUE HUIT MILLE AUTRES JUIFS PARISIENS. ILS SE TROUVAIENT EN UKRAINE AU MOMENT DE LA DERNIERE OFFENSIVE SOVIETIQUE ET LES BANDITS SS DEVAIENT LES FUSILLER AVANT DE QUITTER LE PAYS.

Connaissant le sort qui leur était réservé et ayant appris que les troupes soviétiques n'étaient pas loin, les juifs déportés décidèrent de s'enfuir. Ils ont été bientôt recueillis par l'Armée Rouge et sont maintenant tous en Union Soviétique. L'héroïque Armée Rouge aura ainsi mérité, une fois de plus, la reconnaissance de la communauté juive de France.

VIVE L'ARMEE ROUGE - LA LIBERATRICE ! » [1]



Ci-contre la photo de la une de *Notre Voix* n° 71 d'avril 1944.

Cette information n'a jamais été reprise par aucun historien officiel, ce qui démontre bien leur dogmatisme : ils escamotent tout document qui ne s'inscrit pas dans le dogme. Une seule exception : Annette Wieviorka, chercheuse au CNRS. Toutefois, la manière dont elle a traité cette information mérite bien qu'on l'épingle, elle aussi ; en effet, ce texte lui a inspiré le commentaire suivant : « *En avril 44, les responsables de la presse communiste juive semblent encore ignorer qu'Auschwitz-Birkenau fut la destination principale des déportés de France.* » [2] Ce commentaire est des plus tortueux mais si on comprend bien Madame Wieviorka, Auschwitz et ses chambres à gaz étant le terme du voyage, on ne pouvait,

○ d'une part, affirmer (comme l'a fait Radio-Moscou) que des déportés juifs de France

[1] Tiré de J-M. Boisdefeu, « *La controverse sur l'extermination des juifs par les Allemands* », T. 2, 1996.

[2] Annette Wieviorka, *Déportation et génocide*, Plon, 1992

avaient été libérés en Ukraine et,

○ d'autre part, relayer cette affirmation (comme l'ont fait les communistes judéo-français de *Notre Voix* du fait qu'ils n'avaient pas encore pris connaissance de la version officielle de l'histoire de la déportation des juifs, telle que l'ont finalement écrite après la guerre Madame Wiewiorka et ses collègues).

Nous avons ici une preuve du désordre qui règne dans l'intellect des historiens de la Shoah du fait de leur dogmatisme (teinté de sympathie pour le marxisme chez certains) : ce qui ne correspond pas à leurs croyances est assimilée à de l'ignorance.

Pour tout homme de bon sens, bien entendu, l'ignorance n'a rien à voir là-dedans et le dilemme est le suivant :

- ou bien Radio-Moscou disait la vérité,
- ou bien elle ne la disait pas ; on ne voit d'ailleurs pas pourquoi elle aurait menti (du moins pour l'essentiel) dans une affaire qui, à l'époque, ne pouvait avoir grand intérêt pour l'URSS (ce qui ne fut plus le cas par la suite, quand elle collabora à mettre en place le mythe des chambres à gaz en « *reconstruisant* » la prétendue chambre à gaz d'Auschwitz I).

Il semble que, raisonnablement, on puisse en tirer deux conclusions :

1. Auschwitz et les autres camps (Treblinka, etc.) ont donc bien été des camps de transit pour certains juifs qui ont été réimplantés en URSS.
2. Le bilan officiel de la déportation des juifs de France est le suivant :
 - 76.000 déportés ;
 - 2.500 rescapés (Il en est certainement rentré le double mais cela ne modifie malheureusement pas l'ordre de grandeur de la tragédie.) ;
 - donc, 73.500 morts (de la main des Allemands).

Mais alors, où trouve-t-on dans ce bilan les 8.000 Parisiens d'Ukraine dont parle *Notre Voix* ?

Une chose est sûre : si ces 8.000 juifs ne sont pas revenus, ce n'est pas parce qu'ils ont été gazés par les Allemands, notamment à Auschwitz, mais plus probablement parce qu'ils ont été retenus en URSS, peut-être même déportés en Sibérie après leur libération par les Soviétiques. On possède d'ailleurs d'autres indices confirmant cette hypothèse et, si la police juive de la Pensée ne nous réduit pas au silence, nous en reparlerons. Toutefois, une question vient aux lèvres et réclame un début de réponse : pourquoi n'en parle-t-on pas ? On peut tenter d'y répondre par trois remarques :

1. Tout d'abord, l'histoire de la seconde guerre mondiale a été surtout écrite par des historiens communistes ou ayant au moins des sympathies pour le communisme.

2. Ensuite, la Russie, héritière de l'URSS, est réticente à reconnaître et endosser les crimes innombrables de l'URSS. Si, soixante ans après la guerre, la République fédérale d'Allemagne continue à payer pour les crimes du IIIe Reich, on ne voit pas pourquoi la République fédérative de Russie ne paierait pour les crimes de l'URSS. Elle n'y est évidemment pas prête ; elle n'en a d'ailleurs pas les moyens. Ainsi refuse-t-elle de reconnaître les crimes des communistes dans les Pays baltes, crimes qui sont pourtant à l'origine du drame qu'y ont vécu les juifs après le départ des Soviétiques en 1941. Ainsi refuse-t-elle encore actuellement de transmettre aux Polonais toutes les archives sur le massacre des officiers polonais en 1943, notamment à Katyn. [3] On ne comprendrait pas qu'elle reconnaisse le crime abominable que l'URSS aurait commis en déportant en Sibérie les malheureux juifs occidentaux qu'elle venait de libérer.

3. Enfin, le rouble n'était pas le mark et n'est pas l'euro. Certes, la plupart des juifs pensent qu'Auschwitz était le terme du voyage mais il se pourrait tout de même qu'il s'en trouve à ne pas le penser. Ainsi, le grand rabbin de Vienne, le rav Moshé Ariel Friedman déclarait naguère : « (...) **Le souvenir du bolchevisme et d'un Staline qui a tué plus d'innocents et de juifs que Hitler lors de la deuxième guerre mondiale semble presque oublié - probablement parce que ces crimes ne se prêtent que difficilement à une instrumentalisation en vue d'en tirer profit financier.** (...) ». [4] Les responsables juifs pourraient donc ne pas souhaiter changer de débiteur. Il leur arrive d'ailleurs parfois de chercher à occulter les crimes soviétiques ; un exemple : en 1990, les Soviétiques admirent enfin sous Gorbatchev qu'ils étaient les auteurs du massacre de Katyn, massacre qu'ils avaient imputé avec mauvaise foi pendant un demi-siècle aux Allemands. A cette occasion fut constitué en 1990 un comité d'honneur « *Katyn 1940-1990* ». Paul Halter, président

[3] Voyez par exemple *Le Figaro* du 10 mai 2005, p 2 : selon Irina de Chikoff, « *Sur les 183 volumes qui constituent le dossier d'instruction [du massacre de Katyn], 116 relèvent du secret d'Etat et la Pologne n'aura accès qu'aux 67 autres.* » ; selon Arielle Thedrel : « *Trente-trois volumes décrétés ' top secrets ' sur un total de cent restent inaccessibles aux enquêteurs polonais.* »

de la Fondation Auschwitz de Bruxelles, ancien déporté lui-même, a cru bon d'avertir les personnalités sollicitées pour faire partie de ce comité des « *conséquences possibles d'une telle initiative en ce sens qu'elle risque d'alimenter certaines tendances actuelles fort dangereuses qui œuvrent pour une certaine banalisation des crimes et génocides nazis.* » ; en conséquence, P. Halter les invitait à la « *plus grande prudence* ». On ne saurait d'ailleurs mieux faire qu'en citant à nouveau P. Halter, qui disait, en d'autres circonstances mais à la même époque : « *Il y a des vérités qu'il est inopportun de dire à certains moments, c'est tout à fait évident.* »

Dès lors, si les héritiers des assassins et les ayant-droit des victimes sont d'accord pour étouffer l'affaire, on n'est pas près de connaître la vérité sur la réimplantation des juifs occidentaux en URSS et le sort abominable que les Soviétiques leur auraient réservé lorsqu'ils les ont libérés en 1944.

[4] Lettre publiée le 19/01/05 par la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* ; on en trouvera de larges extraits dans *Rivarol*, 3/6/05, p 9 : « *Un grand rabbin aux Jeunes Allemands : 'Retrouvez votre fierté nationale'.* »

Considérable révision, officielle, du nombre des morts de Majdanek

Robert Faurisson

« Six millions de morts ou un million de morts, quelle différence ? »

Ma réponse à cette question est : « Cinq millions d'hommes, pour qui c'est la plus grande des différences possibles, celle qu'il y a entre la vie et la mort. »

C'est par l'indifférence aux faits et aux chiffres qu'on bâtit des mensonges historiques.

En 1945-46, au procès de Nuremberg, le document URSS-8, à valeur de « preuve authentique » (selon l'article 21 du statut du tribunal), établissait à « **plus de quatre millions d'êtres humains** » le nombre des victimes d'Auschwitz. Ce chiffre a été ensuite porté à **neuf millions** dans le documentaire *Nuit et brouillard* (1955) [1], film extraordinairement mensonger qui est encore aujourd'hui projeté dans toutes les écoles de France. Puis, au fil des années, sous la pression exercée par les découvertes révisionnistes, ce chiffre est, par paliers successifs, descendu à **510 000** [2]. Il n'empêche qu'aujourd'hui, sur place, on continue, depuis 1995, d'abuser le touriste avec le chiffre d'**un million et demi** de morts répété sur une vingtaine de stèles et en autant de langues (jusqu'en avril 1990, le chiffre, inscrit sur les stèles, au nombre de 19, avait été de **quatre millions**).

De la même manière, au procès de Nuremberg, le document URSS-29, qui, lui aussi, avait valeur de « preuve authentique », établissait à « **près d'un million et demi d'êtres humains** », dont « **une quantité énorme de juifs** », le nombre des victimes du camp de Majdanek (Lublin) [3]. Encore en 2003, la *Columbia Electronic Encyclopedia* donnait ce chiffre à l'article « Majdanek ». Pourtant, au fil du temps, les estimations avaient considérablement baissé. En 2005, Tomasz Kranz, directeur de la section de recherche du Musée d'Etat de Majdanek, en est arrivé, pour sa part, au chiffre de **78 000 morts**.

C'est ce que nous révèlent, dans un communiqué quelque peu embarrassé et plein d'omissions, les autorités du Musée d'Etat d'Auschwitz, qui font état d'un article paru, le 23 décembre 2005, dans un important journal polonais [4].

Décidément, l'année 2005 s'est achevée tout autrement qu'elle n'avait commencé. En janvier-février, le tsunami shoatique exerçait ses ravages. A partir du 10 novembre (date de la victoire remportée par Ahmed Rami auprès du parlement suédois), aussi bien en France qu'à l'étranger (Suède, Iran, Venezuela, Etats-Unis, Australie), le révisionnisme historique est revenu en force. D'où, en général, une répression de plus en plus dure contre les auteurs révisionnistes.

11 janvier 2006

[1] Conseillers historiques : Henri Michel et Olga Wormser-Migot.

[2] Fritjhof Meyer, « Die Zahl der Opfer von Auschwitz. Neue Erkenntnisse durch neue Archivfunde », *Osteuropa*, mai 2002, p. 631-641.

[3] Constantin Simonov, *Majdanek, un camp d'extermination*, Paris, Editions sociales, 1946 [?], p. 36, 39.

[4] www.auschwitz-muzeum.oswiecim.pl/new/Index.php?tryb=news_blg&language=EN&Id=879